



→ Villages des marques

La CCI Marseille Provence demande un moratoire

Marseille, le 11 avril 2011

Bien que ne siégeant pas dans les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC) puisque la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008 a exclu les représentants des organismes consulaires de ce dispositif, la CCI Marseille Provence est informée indirectement des nombreux projets de « villages de marques » en cours sur son territoire.

« La multiplicité de ces projets d'une part, la particularité de ce concept commercial d'autre part, nous rendent prudents et réservés, souligne Jacques Pfister, Président de la CCI Marseille Provence. Notre mission est aussi d'assurer le développement des centres-villes de notre territoire. Il est donc absolument impératif d'avoir une approche métropolitaine sur ces dossiers », souligne encore Jacques Pfister.

Face à cette situation, la CCI Marseille Provence demande un moratoire immédiat afin que l'ensemble des acteurs puisse étudier les dossiers dans l'intérêt du tissu économique et commercial du territoire.

Les collectivités locales concernées doivent s'abstenir de toute attitude individualiste centrée uniquement sur leurs propres périmètres administratifs.

La CCI Marseille Provence propose de mobiliser son expertise reconnue sur ces sujets pour mener une étude d'impact au niveau de l'ensemble du territoire métropolitain.